

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Premix MG6-20

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1.500.3.73

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Premix MG6-20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

l'agent extincteur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Orchidee Europe BV	
Rue:	Brielen 2	
Lieu:	B 2830, Tisselt, Belgium	
Téléphone:	+32 (0) 3 291 05 42	Téléfax: +32 (0) 14 58 33 11
E-mail:	admin.sales@orchidee-europe.com	
E-mail (Interlocuteur):	admin.sales@orchidee-europe.com	
Internet:	WWW.ORCHIDEE-EUROPE.COM	
Service responsable:	Office Open Hours: 08:00-17:00	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 (0) 3 291 05 42**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

éthanediol; éthylène glycol

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264	Se laver hands soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Premix MG6-20

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1.500.3.73

Page 2 de 7

3.2. Mélanges**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol			30 - < 35 %
	203-473-3	603-027-00-1		
	Acute Tox. 4; H302			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
107-21-1	203-473-3	éthanediol; éthylène glycol	30 - < 35 %
	dermique: DL50 = 10600 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

agents conservateurs (Benzisothiazolinone).

Information supplémentaire

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). "Si des signes ou des symptômes apparaissent, amenez la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquez la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, consultez immédiatement un médecin."

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Obtenez des soins médicaux immédiats.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et gravure

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même est un agent extincteur

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

A haute température : le concentré donne des produits toxiques. La décomposition thermique des concentrations d'utilisation ne présente pas de danger.

5.3. Conseils aux pompiers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Premix MG6-20

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1.500.3.73

Page 3 de 7

Éviter tout contact avec des matériaux réactifs à l'eau, des métaux brûlants et des équipements sous tension électrique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

température maximale de stockage 50

température minimale de stockage -17

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
107-21-1	Ethylène glycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Premix MG6-20

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1.500.3.73

Page 4 de 7

Protection des yeux/du visage

"Évitez tout contact des yeux avec les vapeurs, les aérosols ou les brouillards. Portez des lunettes ventilées."

Protection des mains

Porter des gants appropriés lors de la manipulation de ce matériau. Il est recommandé d'utiliser une paire de gants dans le(s) matériau(x) suivant(s) : Caoutchouc butyle.

Protection de la peau

Éviter le contact de la peau.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	bleu
Point de fusion/point de congélation:	-20 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	111 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	6-9.5
Hydrosolubilité:	très soluble
Densité (à 20 °C):	1.09+-0.02 g/cm ³

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenu

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	31.08 %
Teneur en corps solides:	10.03 %
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	<20 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

aucune/aucun

10.2. Stabilité chimique

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est réputée hydrosoluble et qu'elle forme un mélange stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune/aucun

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

aucune/aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Premix MG6-20

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1.500.3.73

Page 5 de 7

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1623 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol				
	orale	ATE mg/kg	500		
	cutanée	DL50 mg/kg	10600	Lapin	GESTIS

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol	-1,36

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Premix MG6-20

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1.500.3.73

Page 6 de 7

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Un déversement dans une station d'épuration biologique peut perturber, en fonction des conditions locales et des concentrations en présence, l'activité de dégradation des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination des déchets conformément aux réglementations officielles de l'État. Élimination des déchets conformément aux directives CE 75/442/CEE et 91/689/CEE sur les déchets et les déchets dangereux dans leurs dernières versions

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Non classifié pour cette voie de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 0.281 % (3.059 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 31.63 % (344.765 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Premix MG6-20

Date de révision: 12.04.2024

Code du produit: 1.500.3.73

Page 7 de 7

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

Acute Tox: Toxicité aiguë

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur notre connaissances actuelles. Les informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit. nommé dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, la transformation, le transport et la mise au rebut. L'information ne peut être transféré à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau confectionné.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)